



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements

Question écrite n° 70382

Texte de la question

M. Patrick Malavieille attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le dossier de la réduction du temps de travail dans les services gérés par les associations ayant en charge les personnes handicapées mentales. Le mode de fonctionnement de ces structures est de droit privé pour les relations de travail et public pour les financements. Afin de respecter le passage aux 35 heures et permettre la continuité et l'efficacité de la prise en charge des patients, il lui demande quelles mesures elle envisage pour garantir la qualité du service dû aux personnes handicapées de ces établissements.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Malavieille](#)

Circonscription : Gard (4^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70382

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 décembre 2001, page 7015